



(octobre 2002)

Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Charges locatives "Gardiens"

Depuis l'accord collectif signé en novembre 2000
entre l'OPAC de Paris et les gardiens,
le métier de gardien a évolué encore plus
vers celui de gestionnaire locatif.

En conséquence,
les locataires paient plus de charges
pour moins de services assurés aux locataires par les gardiens.

Le SLC,
ne pouvant accepter cette situation
imposée aux locataires contre leur gré,
n'a cessé d'exiger de l'OPAC
une forte diminution des charges locatives "gardiens".

Or,
à l'issue de plusieurs réunions de concertation,
le Directeur Général de l'OPAC
a informé les représentants des locataires
qu'il ne baisserait pas le taux de récupération des charges "gardiens".

C'est pourquoi,
face à l'échec du dialogue sur ce dossier,
le SLC a décidé d'agir en justice
avec ses Associations de Locataires,
pour obtenir la suppression de la récupération
des charges locatives "gardiens" à l'OPAC de Paris
compte tenu des tâches prévues
dans l'accord signé en novembre 2000.

Le SLC s'engage donc dans une action à long terme
pour la défense et le respect des droits des locataires de l'OPAC.

LOCATAIRES,
SOUTENEZ L'ACTION DU SLC